

Chronique locale

et méridionale.

On lit dans la *Liberté* :

Le candidat du parti de l'Appel au peuple aux prochaines élections, qui auront lieu dans le Lot en remplacement de M. Rolland, démissionnaire, et appartenant aussi au parti de l'Appel au peuple, n'est pas encore désigné. Il est sérieusement question de M. de Mosbourg, ancien premier secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Vienne, puis ministre plénipotentiaire à Carlsruhe, duc de Bade, et grand propriétaire dans le département du Lot.

Cet article de la *Liberté* exige un mot de notre part.

M. le comte de Mosbourg a les plus grandes chances de succès dans le Lot, mais à la condition de se montrer tout simplement ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un conservateur animé d'opinions conciliantes et modérées, attaché par conviction et par tradition à tous les intérêts sociaux, religieux, agricoles et économiques de notre département.

Avec une loyauté parfaite et une haute intelligence, M. le comte de Mosbourg a servi la France, dans la carrière diplomatique, non-seulement sous l'Empire, mais aussi sous la Monarchie constitutionnelle, et en dernier lieu après le 4 Septembre, quand sa présence à Vienne devint un acte de dévouement, d'abnégation et de patriotisme.

Nous sommes persuadés qu'à l'exemple de son illustre père, dont la mémoire est vivante pour les habitants du Lot, il ne prètera pas son nom si respecté à un parti exclusif, quel qu'il soit, qui voudrait tout remettre en question ; car il dépend de lui d'être le candidat de l'unanimité des hommes d'ordre, et de seconder ainsi la bonne politique de la conciliation et de l'apaisement.

L'élection du Lot commence à occuper la presse parisienne. La *République française* a publié un article très vif auquel le *Pays* a répondu. Nous reproduisons l'un et l'autre articles.

On lit dans la *République française* :

Les bonapartistes se préparent à livrer une bataille désespérée dans le Lot, qui est l'un des trois ou quatre départements qu'ils considèrent comme fief impérial. Cette élection a pour eux une importance capitale, non pas seulement en raison de l'intérêt électoral, mais parce qu'ils vont y trouver une occasion, qu'ils ne laisseront pas échapper, de tâter le gouvernement et de mesurer le degré de tolérance qui sera désormais accordé à leurs manœuvres. Ils vont chercher à créer des précédents. Quant à nous, bien moins inquiets d'ailleurs sur le résultat de l'élection que ne se l'imaginent M. Rouher et ses amis, nous attendons aussi le gouvernement à cette épreuve. Il faut bien espérer qu'on n'assistera plus au scandale de fonctionnaires de la République soutenant à outrance le candidat de Chislehurst. Mais ce n'est pas assez. Nous ne demandons pas, bien entendu, que le ministère donne à l'un des candidats l'appui de l'administration, mais nous lui demandons, avec la conscience publique, de ne pas tolérer, sous prétexte de liberté électorale, une propagande séditionnelle et des attaques au principe du gouvernement légal. Nous sommes en République, par conséquent il ne peut plus y avoir de candidat se déclarant impérialiste. La révision possible de la Constitution est soumise à des formes dont nul n'a le droit de s'écarter et qui excluent le plébiscite ; par conséquent, il ne peut plus y avoir de candidat de l'appel au peuple.

On lit dans le *Pays* :

Messieurs les républicains donnent à l'élection du Lot beaucoup plus d'importance qu'elle ne mérite. Ils prétendent que c'est pour nous « une bataille désespérée » ; que cette élection est pour nous « d'une importance capitale », et ils affirment que nous y trouvons une occasion de tâter le ministère sur ses dispositions à notre endroit. Tout cela est de la pure fantaisie. L'élection du Lot ne nous préoccupe pas plus que celle du Cher, attendu que ce n'est pas une douzaine de députés de plus ou de moins qui modifieront pour nous la situation présente. Nous lutterons dans le Lot comme nous lutterons partout, mais sans y attacher une importance particulière.

Si nous sortons vainqueurs de la lutte électorale, notre modestie égalera la sérénité avec laquelle nous accueillerons une défaite éventuelle.

Les élections partielles ne prouvent rien en faveur de nos espérances, et nous ne cherchons pas à leur justification.

Quant à l'attitude du gouvernement à notre endroit, nous n'avons pas à la préjuger. Elle dépendra de notre propre attitude, c'est évident.

Si nos candidats dans le Lot ou dans le Cher sont modérés de forme et d'allures, le gouvernement aura quelque scrupule, nous n'en doutons pas, à favoriser contre eux les candidats radicaux.

D'ailleurs, nous ne réclamons pas l'appui ou la bienveillance du gouvernement, comme l'insinue la *République française*. Sa justice et son impartialité nous suffiraient pleinement.

Nos adversaires savent que le terrain de l'Appel au peuple manque sous nos pieds depuis la nouvelle constitution, et nous sommes loin de le nier, mais ils veulent encore nous enlever le terrain de la révision de la Constitution.

D'après eux, cette révision exclut le plébiscite. Allons donc ! et où donc avez-vous vu cela ?

Réviser veut dire changer, et personne n'a le droit de nous dire aujourd'hui dans quel sens on changera et on révisera la constitution actuelle.

Tout peut y être révisé, même la forme du gouvernement et, à plus forte raison, son mode de nomination.

Voilà pourquoi, et jusqu'à preuve du contraire, nous réclamerons, avec la permission de la loi, la révision de la Constitution dans le sens de l'Appel au peuple.

CASERNEMENT MILITAIRE

Le commandant du génie à Montauban demande à l'administration municipale à être fixé sur le montant des versements que la ville pourra effectuer en 1875 et l'époque certaine et probable de ces versements, les travaux à faire en 1875 à Cahors devant s'élever suivant ses prévisions à deux cent soixante dix mille francs.

Il propose de recevoir cette somme en trois versements de 90,000 fr. chacun aux époques suivantes :

Le 1 ^{er} avril	90,000 fr.
» juillet	90,000
» octobre	90,000
Total	270,000 fr.

Le maire a répondu qu'une somme de deux cent cinquante mille francs avait été déjà déposée au trésor public le 25 courant et qu'il sera en mesure de verser le 1^{er} octobre prochain les 20,000 fr. solde des 270,000 fr. même plus tôt s'ils deviennent nécessaires.

LA FÊTE DE PAQUES.

Dans les Eglises et Chapelles de Cahors, on a célébré, avec une splendide solennité, la Fête de Pâques, la plus grande et la plus auguste des fêtes Chrétiennes, qui ramène l'anniversaire de la glorieuse résurrection de Jésus-Christ, preuve éclatante de sa divinité.

La Cathédrale offrait, ce jour-là, un spectacle des plus religieux et des plus imposants, par la pompe des cérémonies, par les harmonies du chant, par le nombre et le recueillement des assistants. A 8 heures, à la messe paroissiale, avait lieu la communion générale des hommes, qui était très-édifiante. A 10 heures, Monseigneur l'Evêque célébrait la grand'messe, qui a été des plus majestueuses. Le Prélat présidait à l'office de vêpres et aux cérémonies qui s'y rattachent.

Après le chant de Vêpres, le Prédicateur du Carême, M. l'abbé Dunand, a paru dans la Chaire sacrée, en présence d'un immense auditoire. Il a prononcé un beau et éloquent Sermon sur la Résurrection et les triomphes du Sauveur du Monde. — Jésus-Christ a triomphé de la mort, et sa Résurrection glorieuse est pour les âmes pures le gage de la résurrection et de la félicité éternelle. — Jésus, qui soutient son Eglise et la rend invincible, a triomphé, de siècle en siècle, de tous ses ennemis et il triomphera jusqu'à la fin des temps. — Telle a été la double thèse qui a fait le partage et l'objet de ce discours. L'orateur l'a terminé par de touchants adieux, adressés à Monseigneur l'Evêque, au clergé de Cahors et à tous ses auditeurs.

Ce sermon a été un brillant couronnement de la prédication du Carême. Richesse et élévation des pensées, ampleur et justesse des développements, éclat et beauté du style, voilà les qualités les plus frappantes, qui rayonnaient dans le discours et lui donnaient un caractère de magnificence et de grandeur. A la supériorité de la composition le prédicateur joignait l'éloquence de l'action oratoire. Son âme pensait et sentait vivement ce qu'exprimait la parole. Il a eu, ce

jour-là, à un très haut degré, la véritable éloquence de la chaire, l'éloquence du cœur. On peut dire avec vérité qu'il a laissé ses auditeurs sous le charme des plus religieuses et des plus pures émotions.

A. G.

VILLE DE CAHORS.

PROGRAMME

DE LA FÊTE DE CHARITÉ

Donnée les 3 et 4 Avril.

Samedi 3, Grand Concert donné au Théâtre à 9 heures du soir.

Dimanche 4, Dans la matinée, Distribution de Pain aux Pauvres.

A 11 heures 1/2, Grande Cavalcade.

A 5 heures, dans la cour de la Caserne d'infanterie, Ascension du Ballon *Torino*.

A 8 heures, Feu d'artifice sur le Lot.

A 9 heures, Illumination et Feux de Bengale sur les Boulevards ; Illumination au Théâtre et grand Bal paré au Théâtre et vente de Charité par les Dames de la ville.

Avis important. — Train de plaisir de Libos à Cahors. — Billets d'aller et retour du dimanche au lundi soir.

Depuis plusieurs jours, le *Courrier du Lot* n'est pas content de l'allocation que M. le duc d'Audiffret-Pasquier a adressée à l'Assemblée nationale, en prenant place au fauteuil de la présidence. Notre confrère, que nous ne soupçonnions pas de tendances démagogiques, a intitulé un de ses articles *Le Duc* ; et depuis lors il ne cesse de parler tantôt du duc, tantôt de M. le duc.

Une pareille insistance semble indiquer d'assez mauvais sentiments pour une classe de la société, qui n'a pas les sympathies du *Rappel* ou de M. Amigues, mais qui figure assez bien dans l'histoire de la nation française, où les Pasquier, par exemple, magistrats ou ministres de siècle en siècle, ne sont pas précisément les premiers venus.

Nous avons cherché une explication à cette colère anti-ducale, et nous n'avons pas pu la trouver : Nous dirons même que, la première fois, en voyant ce titre, *LE DUC*, en tête d'un article du *Courrier du Lot*, nous avions pensé naïvement que notre confrère voulait consacrer une élogie à son ami le duc de Padoue, ou à son ami le duc de Feltré, qui l'un et l'autre viennent d'éprouver quelques désagréments en Seine-et-Oise et dans les Côtes-du-Nord. En effet, si l'on dressait bien le compte des ducs français, on trouverait que l'Empire, dans l'espace de quelques années, en a créé pour le moins autant que la Monarchie en plusieurs siècles.

Mais que le *Courrier du Lot* se rassure ! La République, telle que l'Assemblée nationale l'a organisée par la Constitution du 25 février, ne repousse aucunement les ducs qui viendront à elle loyalement, sur le terrain de la conservation et du progrès.

Le *Journal officiel* du dimanche 28 mars promulgue la loi relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

Un décret du 19 mars 1875, rendu par le maréchal-président, sur la proposition du ministre de la guerre porte des nominations à cent soixante-trois emplois de capitaine-major dans l'armée territoriale vacants par organisation.

Voici les nominations qui se réfèrent au 17^e corps d'armée :

- Service régional, à Toulouse.
- M. Dubosc (Jean), capitaine en retraite. — 131^e régiment d'infanterie à Cahors.
- M. Olien (Jean), capitaine en retraite. — 129^e régiment d'infanterie, subdivision d'Agen.
- M. Lasserre (Pierre), capitaine en retraite. — 130^e régiment d'infanterie, à Marmande.
- M. Raby (Antoine-Marie-Eliacin), capitaine en retraite. — 132^e régiment d'infanterie, à Montauban.
- M. Mieulet (Jean), capitaine en retraite. — 133^e régiment d'infanterie, subdivision de Toulouse.
- M. Bant (Pierre-Antoine-Adolphe), capitaine en retraite. — 134^e régiment d'infanterie, à Poix.
- M. Jardel (Desiré), capitaine en retraite. — 135^e régiment d'infanterie, à Mirande.
- M. Buzard (Jean-Nicolas), capitaine en re-

traite. — 135^e régiment d'infanterie, à Saint-Gaudens.

M. Combes (Antoine), capitaine en retraite.

M. l'abbé VÉDRUNES, curé de Lasvaux, est décédé le 22 de ce mois, dans la 63^e année de son âge.

On annonce également la mort de M. l'abbé LAGARDE, curé de Frontenac, décédé le jour de Pâques, après avoir présidé à tous les offices. Il était dans sa 73^e année.

La Société de Secours mutuels se réunira en Assemblée générale, dimanche prochain, 4 avril, dans le lieu ordinaire de ses séances.

A neuf heures, elle assistera à une Messe célébrée à l'intention des membres décédés.

La Société rentrera ensuite à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre le compte-rendu des opérations trimestrielles.

C'est le 31 mars, c'est-à-dire hier mercredi, qu'a commencé à la Sorbonne, la réunion annuelle des sociétés savantes des départements. La session durera jusqu'au 3 avril inclusivement.

La Société des études du Lot est représentée par son secrétaire-général M. Baudel et plusieurs de ses membres.

Lundi matin ont été conduits à Cahors, par les gendarmes, quatre voleurs à la tire arrêtés à Cazals et qui exerçaient leur talent principalement les jours de foire. Deux des individus sont, nous dit-on, Espagnols, un autre Italien et le quatrième des environs de Montauban. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 20 mai 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le premier mouvement préfectoral qui doit paraître au *Journal officiel* sera très-restreint. Un second mouvement plus étendu aura lieu après la session des conseils généraux.

Un peintre religieux de grand mérite, M. Bibou, né à Miremont, canton d'Auvergne auquel on doit, entre autres travaux, les peintures de l'église de la grotte de Lourde, vient d'entrer à la Trappe.

Il est question d'un voyage que M. Thiers ferait, vers la fin du mois d'avril, dans le Midi. Il se rendrait d'abord à Toulouse, où il passerait une quinzaine de jours chez M. de Rémusat.

Un hôtelier est-il obligé de réveiller des voyageurs qui, logés chez lui, doivent partir par une voiture ou par le chemin de fer ? Voilà une question toute pratique qui intéresse la grande majorité du public, et qu'un juge de paix de province (celui d'Espalion, Aveyron) vient de décider dans le sens de l'affirmative.

Partant de cette double considération que l'aubergiste est tenu à des égards convenables envers ses voyageurs, il a décidé que l'hôtelier qui, sans motif légitime et surtout dans un but intéressé dont il profite pour peu ou pour beaucoup, ou seulement dont il aurait pu profiter, refuse de réveiller pour partir des voyageurs qu'il loge et qui dépensent chez lui, et auxquels il fait par négligence ou par mauvais vouloir manquer ainsi leur départ, commet par cela seul, non-seulement une négligence, mais une faute répréhensible et dommageable, susceptible de dommages-intérêts. Dans le cas présent, l'aubergiste a été condamné à 30 fr. de dommages.

ETALONS DE LA STATION DE CAHORS.

Si l'indifférence a fait retarder certains cultivateurs à livrer les juments à la reproduction, ils ne doivent plus hésiter ; on comprenait cette force d'inertie chez ceux qui pouvaient ne pas trouver des reproducteurs dignes de leurs ju-

ments dans les étalons que leur envoyait l'administration.

Aujourd'hui cette résistance doit être totalement vaincue; les étalons qui desservent cette année la station de Cahors sont tous remarquables. La station se compose :

1° *D'Intégral*, 1/2 sang Normand carrossier, qui est revenu avec les qualités que chacun lui connaît, celles d'un reproducteur distingué;

2° *De Japon*, 1/2 sang Anglais carrossier, un des types de l'espèce, d'un bon naturel, et produisant bien. Il est à désirer que les éleveurs du Lot sachent en obtenir quelques produits qui seront autant de sujets améliorés à conserver dans le pays;

D'Emyr, pur sang Arabe, un de ceux les plus appréciés dans le département par les nombreux rejets qu'il a laissés au Causse de Gramat; il produit avec les juments indigènes ou demi-sang, le cheval à type léger que l'armée réclame si impérieusement.

En somme très bonne station et tout en lui souhaitant la bienvenue, remercions monsieur le directeur du dépôt de Villeneuve-sur-Lot de ce choix judicieux et engageons les éleveurs à profiter de la présence de ces édiles de la reproduction chevaline pour que toutes les juments servant à l'agriculture soient saillies, ce sera au point de vue d'économie politique un acte de patriotisme.

M. le général commandant la 11^e brigade d'infanterie à Rouen vient d'infliger, par application de la circulaire ministérielle du 16 octobre 1874, une punition de 4 jours de prison à un militaire de la réserve de Rouen qui, ayant déclaré fixer sa résidence à Aumale (Seine-Inférieure) a quitté cette localité sans faire les déclarations prescrites par les articles 34 et 35 de la loi du 31 juillet 1872, et sans informer de son départ la gendarmerie d'Aumale. Cette punition sera subie dans la prison militaire du 28^e de ligne, caserne Saint-Vivien, à l'expiration de laquelle ce militaire sera reconduit à Aumale, sous l'escorte de la gendarmerie et ne pourra revenir à Rouen que lorsqu'il aura rempli les formalités prescrites.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, vient, dit-on, d'adresser à tous les procureurs une circulaire pour leur recommander de *proscrire* impitoyablement *l'usage du tabac dans les lycées*. Cette circulaire est le premier acte administratif du nouveau ministre.

Une nouvelle découverte, en matière de tissus, vient de se produire: le drap de plumes, fabriqué avec le duvet de oiseaux de basse-cour et de tous les autres volatiles. Sept cents à sept cent cinquante grammes de duvet, dit le *Courrier de Lyon*, donnent un mètre carré de drap, beaucoup plus léger et plus chaud que la laine. Ce drap est foule très bien, se teint en toutes nuances et est imperméable à la pluie. Les essais ont produit le meilleur résultat.

On lit dans la *Gazette du Languedoc*:

« L'Académie des Jeux-Floraux a complété la série de ses jugements sur le concours de 1875, en adjugeant le prix fondé par le Conseil général de la Haute-Garonne.

« On sait que le sujet, emprunté aux meilleurs souvenirs littéraires de notre Midi était une étude sur *Goudelin et Jasmin*. Par un vote unanime, l'Immortelle d'or a été accordée à un excellent discours dont M. Bernard Benezet, peintre d'histoire à Toulouse, s'était déclaré l'auteur. »

On écrit de Castres :

« Arrestation a été faite d'un individu soupçonné d'avoir commis un vol sacrilège dans l'église de Labastide-Ronairoux :

« Si nous sommes bien informé, ce malheureux aurait avoué avoir pris le croissant de l'ostensoir, l'aurait tordu et mis ensuite sous une pierre au bord d'une rivière. Quant à la sainte hostie, il l'aurait jetée à l'eau.

« Ce misérable s'était déjà fait condamner d'autrefois sous le nom de Lemaire, et c'est même sous ce nom qu'on l'a arrêté. Mais arrivé dans notre maison de détention, le concierge l'ayant reconnu pour un de ses anciens pensionnaires et salué sous le nom de Crémieux, notre individu a perdu de son aplomb, et il attend maintenant avec assez de patience la condamnation qu'il a encourue pour son dernier vol. »

Divers bruits ont été mis en circulation au sujet de la durée du service de la deuxième portion du contingent de la classe 1873, qui aurait à faire un an, selon les uns, six mois, selon les autres.

Aux termes de l'article 40 de la loi du 27 juillet 1872, le ministre de la guerre a le droit de conserver sous les drapeaux, pendant une année, les jeunes gens de la deuxième portion. Cependant, il peut réduire ce temps de service, s'il juge que les hommes ont suffisamment complété leur première instruction, mais rien ne peut préjuger sa décision.

D'après l'*Avenir militaire*, il est permis d'espérer que, pour la classe 1873, la durée du service, pour les jeunes gens de la 2^e portion, ne dépassera pas six mois.

Les préfets, obéissant à une circulaire ministérielle ordonnant de commencer le 12 avril les opérations du conseil de révision, font préparer partout l'important travail qui, chaque année, sert de base à ces opérations.

Ces opérations seront terminées le 21 mai. Les jeunes gens qui désirent servir dans un corps de leur choix ne peuvent contracter des engagements volontaires que jusqu'à la veille du jour où le conseil opérera dans le canton de leur domicile. Passé ce délai ils ne pourront que devancer l'appel à la date du 1^{er} juillet, pour les régiments, bataillons, escadrons ou compagnies que M. le ministre de la guerre indiquera pour chaque département.

Un arrêté du ministre de l'agriculture vient d'approuver une formule de dénaturation pour l'acide arsénieux, en vue de permettre aux pharmaciens de vendre cette substance toxique, dont l'emploi, sous forme pulvérulente, s'est généralisé depuis un certain temps dans la médecine vétérinaire.

La formule arrêtée par les professeurs d'Alfort est composée de :

Acide arsénieux pulvérisé..... 100 gr.
Sexquioxyc de fer anhydre.. 1 gr.
Alcools soccotrin pulvérisés..... 0 50 c.

Ce mélange doit être broyé jusqu'à ce qu'il ait acquis une homogénéité parfaite.

LYCÉE DE CAHORS

Composition en Récitation du 24 mars 1875.

- Rhétorique.
- Récitation. 4 Delrieu; 2 Dugès.
- Seconde.
- 1 Labro; 2 Cantarel.
- Troisième.
- 1 Cabanès; 2 Grépon.
- Quatrième.
- 1 Combarieu; 2 Bertrand.
- Cinquième.
- 1 Lescale; 2 Delpech.
- Sixième.
- 1 Maratuech V.; Gay.
- Septième.
- 1 Castagné; 2 Daynard.
- Huitième.
- 1 Mogniat-Duclos; 2 Tinel.
- Classe primaire. — Première division.
- 1 Delmas; 2 Gayet.
- Deuxième division.
- 1 Arbouys; 2 Soulié.
- Troisième division.
- 1 Bénech; 2 Delpech.
- Quatrième division.
- 1 Gaston; 2 Denons.
- Enseignement spécial. — Deuxième année.
- 1 Corciade; 2 Bouloumié.
- Première année.
- 1 Lherm; 2 Juriewicz.
- Année préparatoire.
- 1 Cosse; 2 Maratuech.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

LES BOHÉMIENS SUSPECTS.

Depuis quelque temps, dit le *Phare de la Loire*, des bruits singuliers nous parviennent des différents points de la France. Des troupes errantes de zingari ou bohémiens sont signalées comme suspects d'espionnage. Un détachement de bohémiens traverse en ce moment notre région. Leur présence a donné lieu aux mêmes bruits, aux mêmes avertissements, devrions-nous dire. Mercredi dernier, on a pu voir dans nos rues quelques types de ces voyageurs infatigables: leurs longs cheveux bruns, leur teint bronzé, leur accoutrement pittoresque, où l'or et l'argent brillent au milieu de baillons sordides, ont attiré les regards des

curieux. De Nantes ils ont descendu la vallée de la Loire.

L'autorité municipale de Basse-Indre et d'Indret, se basant sur des plaintes particulières, a refusé aux bohémiens l'autorisation de séjour: ce refus a paru contrarier vivement le chef de la troupe. Ils paraissent tenir surtout à ne pas s'éloigner d'Indret; il est possible que le voisinage de la manufacture ne soit pas étranger à la manifestation de ce désir obstiné.

Les bohémiens paraissent munis de sommes assez considérables: A chaque instant ils exhibent des pièces en or français de 20 à 40 fr. et payent sans marchander les comestibles achetés par eux. Au Pèlerin, ils se sont attablés dans une buvette; l'un d'eux, qui paraissait être un chef, voulait laisser une pièce de 40 fr. pour le règlement de quelques menues dépenses. Ils travaillent d'ailleurs assez peu et les bénéfices qu'ils retirent de leurs réparations semble être en dehors de toute proportion avec leurs dépenses. A quelque distance du Pèlerin, ils se sont divisés en deux groupes. Le premier s'est dirigé vers Paimboeuf et la Basse-Loire; ils se trouvaient hier dans les environs de Frossay. L'autre est remonté vers la Montagne; il revient rôder autour de son objectif favori Indret.

Leur chef possède une grande autorité. Il règle l'ordre de marche, les haltes, et s'abouche avec les autorités. Il connaît parfaitement son itinéraire, ne demande jamais son chemin, et chose curieuse, arrive droit à l'emplacement désigné pour recevoir les nomades. Lorsque c'est un champ, ils connaissent le nom du propriétaire.

L'an dernier, à pareille époque, une troupe de bohémiens, de passage à Canéron, vendait d'excellent drap à un prix dérisoire. Le stock considérable écoulé par ce moyen, écarte tout soupçon de rapt ou de recel. A ceux qui leur demandaient comment ils pouvaient livrer leur marchandise à si bas prix, ils répondaient invariablement: Que vous importe? On nous paye dix fr. par jour pour vendre du drap. Le prix nous inquiète peu.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

M. Edgar Quinet a été enterré civilement, mardi dernier. Il y a eu à cette occasion une manifestation à laquelle ont pris part dix mille personnes suivant les uns, deux ou trois mille suivant les autres. Plusieurs discours ont été prononcés. M. Gambetta, a pris la parole après MM. Victor Hugo, Brisson et Laboulaye. Nous reviendrons sur cette démonstration.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 4^e avril, 10 h. 45 m., matin.

Le *Journal officiel* publie une circulaire, impatientement attendue, de M. Dufaure à tous les procureurs généraux.

M. Dufaure débute en rappelant que l'Assemblée usant du pouvoir constituant, a établi en France le gouvernement républicain; l'état provisoire a fait place à un régime défini et légal. Rien ne saurait excuser la mollesse pour faire observer l'exécution des lois existantes, et surtout des lois constitutionnelles. Les procureurs généraux sont invités à faire connaître si l'institution du jury est suffisante pour la répression des délits de presse.

Des renseignements sont demandés sur les associations et les comités, et sur la question de savoir si une nouvelle loi doit être faite contre l'organisation et les auteurs véritables des distributions de photographies, dessins, emblèmes, petits écrits dans lesquels la vérité historique est aussi offensée que le patriotisme et le bon sens.

Bourse de Paris.

Paris, 1^{er} avril 1875.

Rente 3 p. %	63,80
— 4 1/2 p. %	92,60
— 5 p. %	102,60

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 31 mars 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.241	1.867	1.30 à 1.70
Vaches.	875	803	1.00 à 1.59
Taureaux.	151	123	0.96 à 1.35
Veaux.	525	478	1.45 à 2.20
Moutons.	13.663	13.544	1.68 à 2.02
Porcs gras.	991	984	1.26 à 1.40

LA JEUNE MÈRE

Journal illustré de l'enfance paraissant le 1^{er} de chaque mois.

Parmi les journaux destinés aux jeunes femmes, il n'en existait pas un seul apprenant à la mère de famille à nourrir, à élever son nouveau-né, lui enseignant l'hygiène du premier âge. Il appartenait au D^r Brochard, qui a tant écrit sur l'enfance, de combler cette lacune. C'est ce que vient de faire, avec un rare bonheur, ce praticien distingué, en créant le journal *La Jeune Mère*.

Il est inutile de faire l'éloge d'un journal qui a conquis, dès sa première année, les sympathies du public et du corps médical, et que l'Académie de médecine, la Société d'encouragement au bien, les deux expositions de l'Écluse de Paris et de Marseille ont successivement récompensé.

La Jeune Mère n'est pas un journal de médecine, mais un journal d'hygiène de l'enfance qui guide la mère de famille dans les soins de chaque instant qu'elle donne à son nouveau-né. De sa plume autorisée, fort de son expérience personnelle, le D^r Brochard dit, chaque mois, aux jeunes femmes ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter dans l'éducation morale de leurs enfants. Les articles choisis avec talent, consciencieusement, élégamment écrits, sont courts, pratiques, ne fatiguent nullement les lectrices. D'intéressantes anecdotes, de gracieuses *enfantines*, célèbrent le dévouement, l'amour maternel; de charmantes gravures, toujours appropriées au texte, récréent l'esprit et joignent l'exemple au précepte. On comprend, dès lors, le succès de cette publication, dont le but éminemment moral est la reconstitution de la famille. Le journal *La Jeune Mère* est donc un traité complet d'hygiène du premier âge, indispensable aux mères de familles et que toutes les jeunes femmes doivent avoir entre les mains.

On s'abonne chez M. JOSSERAND, libraire à Lyon, place Bellecour, 3.

Sommaire du 5^e numéro. — 4^e Mars 1875.

CLOTURE

La chasse est clôturée, la pêche l'est aussi. N'est-ce pas le moment de reprendre les études théoriques? Or quelle meilleure méthode, et plus actuelle surtout, que la *Chasse illustrée*, ce compendium de tous les faits sérieux de chasse et de pêche connus dans l'univers? Son prix est une bagatelle: 5 francs pour trois mois. Elle a huit ans d'existence, est rédigée, sous la direction de MM. A. Didot et E. Chevalier, par les écrivains les plus éminents des deux mondes, comme elle est illustrée par leur dessinateurs les plus distingués. Nous n'hésitons donc pas à recommander ce recueil charmant, unique en France, à tous les amateurs de chasse, pêche, acclimatation, agriculture, sport, à tous ceux, en un mot, qui aiment la bonne vie des champs et des bois.

Prix: 20 fr. par an, 5 fr. par trimestre.

Il reste quelques exemplaires de la collection complète des sept premières années de la *Chasse illustrée*, nouvelle édition.

Prix de chaque année: 20 fr., 25 fr., reliée.

**PRIMES
du Paris-Journal.**

Paris-Journal multiplie les primes qu'il ne cesse d'offrir à ses abonnés.

Voici celles qu'il met, d'une façon permanente, à la disposition de ses souscripteurs :

1^{re} Combinaison

Pour rien : Une MONTRE A REMONTOIR, bronze aluminium doré, ou bien une petite PENDULE-RÉVEIL, en vernis-or, à sujet, d'un modèle très élégant et inédit.

2^e Combinaison

Pour 15 fr. : Une MONTRE EN VERMEIL, à secondes; 18 lignes, huit trous en rubis; ou bien une belle PENDULE, style Renaissance, mouvement à jour, en cuivre vernis-or ou argenté.

3^e Combinaison

Pour 32 fr. : Une MONTRE DE FAME EN OR, boîte en or fin contrôlé, échappement à cylindre, huit trous en rubis, diamètre 13 et 14 lignes; ou bien pour 35 fr., une MONTRE D'HOMME EN OR, exactement pareille à la précédente, dont elle ne diffère que par le diamètre, qui est de 17 lignes.

Pour avoir droit à l'une de ces combinaisons, il suffit de prendre un abonnement de 64 fr., et de payer un semestre en souscrivant. Les montres sont expédiées franco, et les pendules aux frais du destinataire.

Les montres sont fournies par la maison N. Haas, boulevard Sébastopol, 114 (et non 104), et les pendules par la maison Fargot. Les unes et les autres sont livrées repassées et garanties pendant 2 ans.

Adresser les demandes à l'administrateur 9, rue d'Aboukir, Paris.

NOTA. — Paris-Journal reçoit des abonnements à l'essai pour 8 jours à 1 fr. 50 en timbres-poste.

LA SOCIÉTÉ DE GARANTIE Franco-Américaine a pour objet d'offrir au public des obligations de chemins de fer américains, dont non-seulement la valeur a été étudiée par elle et vérifiée par ses ingénieurs, mais qu'elle *garantit en outre, intérêt et principal* par la totalité de son capital social qui est de dix millions de francs et par la moitié de ses bénéfices nets mis en réserve et accumulés.

Ces obligations sont essentiellement un placement de tout repos et mises à l'abri des fluctuations des marchés européens; elles rapportent 7 0/0 l'an.

Les détails aux annonces du prochain numéro.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 20 MARS 1875.

Conférence de M. G. Pouchet à l'École pratique des hautes études. — La reproduction sexuelle chez les champignons, par M. C. Cooke. — Congrès à Lille de l'association française pour l'avancement des sciences. — L'exposition universelle de Philadelphie. — Bulletin des sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 18.

TEXTE : Une réception à la cour du roi de Siam en 1874 (fin). — Les tablettes de Constantine. — L'amour oiselleur (Poésie). — Louis XIV et le Parlement. — Ainsi va le monde (Comédie). — Une Eclipsé totale de soleil du 5 avril 1875.

GRAVURES : Les deux jeunes frères du roi de Siam. — Le bûcher sur lequel a été brûlé le corps du dernier roi. — Les tablettes de Constantine. — Un des éléphants du Palais de Siam. — Louis XIV et le Parlement. — Eclipsé de soleil. — Aspect du soleil éclipsé. — Christophe Colomb et l'éclipse de soleil.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 121^e livraison (27 mars 1875). — TEXTE : Deux-mères, par M^{me} Colomb. — L'enfant perdu, légende bretonne, par M^{me} de Witt. — Le tigre, par Lesbazeilles-Souvestre. — Le jeune chef de famille, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Le Sicilien, par F. du Aytel. — A travers la France : Melle, par A. Saint-Paul.

43 Dessins par Adrien Marie, Philippoteaux, Emile Bayard et Taylor.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

CONSTIPATION

Méféz-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. **Seule la Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE. **Economie réelle. — Garanties sérieuses.** Balles, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût. Maison de Fabrication **ROBERT & AMIET** Anc. Directeur de l'École d'Horlogerie Gr^{de} Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION

SUR

MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS

DE

Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS
Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

En vente chez tous les libraires

**L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL
DU LOT**

PRIX : 2 FR.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- | | |
|---|--|
| DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 » | Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-40. 100 » |
| — Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 » | Rélié. 125 » |
| MICHELET (J.), Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-80. 138 » | Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 23 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 » |
| DARÉSTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-80. 72 » | Arts sompituaires, par Hangard-Maugé, 4 vol. in-40, chromo. 800 » |
| Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60 » | Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360 » |
| Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-80. 40 » | Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 125 » |
| Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-80. 48 » | Ornamentation appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-80. 50 » |
| Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-80, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 » | PELOUZE et FREMY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-80. 120 » |
| La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 » | BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiées par Michel Lévy frères, 24 vol. in-80. 180 » |
| La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 » | Panthéon des Illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 » |
| LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes. 600 » | Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies. |
| Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-80. 200 » | Don Quichotte. Grandes illustrations de G. Doré, 262 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 » |
| Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorepierre, 4 vol. in-40, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 » | DANTE, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré. 100 » |
| | — Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 » |
| | Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 » |
| | Les grandes usines, par Turgan, 10 vol. in-40, avec gravures. 120 » |

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIBOUX, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien; à Figeac, Houillé, épicier.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coale pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : **Pharmacie LACOMBE**, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 0 fr. 60 c.

A LOUER DE SUITE

Deux vastes appartements, réparés à neuf, au premier et deuxième étages de la Maison PAGÈS, située à Cahors, rue de la Liberté, avec Grenier, Cave, usage de la Cour et de la concession d'eau.

S'adresser à M^{me} veuve TEYSSEYRE, née PAGÈS, propriétaire à Touzac ou à M. Tardieu, chez M^e Billières, avoué à Cahors, derrière le Palais de Justice.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES DÉGLISÉS.



DEVANT D'AUTELS SAINTEURS

MAREE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison FZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BLOTTE, de Libos.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE CHATEAU

DE LAVERNÈLE

et ses dépendances

Dans la commune de Sauveterre (Tarn-et-Garonne), et aux abords de la route départementale de Moissac à Cahors par Castelnaud, à 10 kilomètres de Molières, 25 de Moissac et 26 de Cahors.

Très-belle habitation avec bâtiments d'exploitation entièrement neufs, Garrenne-séculaire, Jardin anglais, Terres d'excellente nature, Pré, Vignes et Bois; le tout dominant la vallée de la Barguelonne et formant une superficie de quarante hectares environ.

Belle arrivée en plaine, Eglise à 300 mètres de l'avenue et sur la grand route.

On cédera, si on le désire, le mobilier du château, et on mettra immédiatement en possession, la propriété n'ayant ni bordier ni fermier.

S'adresser sur les lieux au propriétaire; à Castelnaud, à M. Carayon, notaire; à Montauban, à M. Berthoumieu, notaire; à Moissac, à M. Bernès, notaire; à Lauzerte, à M. Deyma, notaire.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princip. Pharmacies de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

A CÉDER pour cause de décès, dans un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée. S'adresser, pour les renseignements à MM. Havas, Lafitte et C^e, place de la Bourse, 8, Paris.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui résultent des maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.